

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 octobre 2004

Original: français

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2004, à 10 heures

*Président* : M. Kuchinsky . . . . . (Ukraine)  
*puis* : M<sup>me</sup> Abdul Aziz (Vice-Présidente) . . . . . (Malaisie)

**Sommaire**

Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

- a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille
- b) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-53534 (F)

**\* 0453534 \***

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/59/120 et A/59/115)

**Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (*suite*) (A/59/73)

a) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (A/59/176)

b) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (A/59/267)

**Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (*suite*) (A/59/164)

1. **M. Moeini** (République islamique d'Iran) associe sa délégation à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note qu'il importe qu'à l'occasion de la prochaine session de la Commission du développement social, la communauté internationale réaffirme sa volonté de concrétiser les engagements pris à Copenhague et aide la Commission à œuvrer dans ce sens. La République islamique d'Iran félicite la Commission pour son travail méritoire et l'encourage, pour tenir compte des obstacles que rencontrent certains pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague, à faire porter ses efforts sur des mesures concrètes propres à en faciliter l'application sur tous les plans plutôt qu'à mener des débats purement théoriques. Il convient pour ce faire de revoir les méthodes de travail de la Commission de façon à renforcer l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social.

2. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille offre une bonne occasion pour la communauté internationale de rappeler que la famille, fruit de l'union entre un homme et une femme, est l'unité de base de la société et la République islamique d'Iran considère que les politiques en faveur de la famille devraient permettre d'en renforcer la stabilité. Elle souscrit à de nombreuses propositions faites par le

Secrétaire général dans son rapport et estime qu'elles peuvent contribuer à renforcer cette institution dans tous les pays. Elle s'inquiète cependant du fait que le rapport semble laisser entendre qu'il faille revoir la définition de la famille. S'il n'existe pas à l'évidence de consensus à ce sujet entre les États Membres de l'Organisation, la République islamique d'Iran estime qu'il ne s'agit pas là d'un problème qui se pose à l'échelon mondial et qui justifierait que l'on s'écarte de la pratique traditionnelle en vigueur à l'Organisation. En outre, l'étude citée dans le rapport du Secrétaire général comporte des termes et des affirmations qui sont inexacts, tant sur le plan historique que sur le plan factuel, et ne peut donc être considérée comme une source fiable.

3. La République islamique d'Iran a conscience de l'importance que revêt le supplément proposé aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés mais estime que ce projet ne devrait pas constituer pour les pays qui s'occupent de nombreux réfugiés pendant une période prolongée un fardeau venant s'ajouter aux règles et accords internationaux. Il conviendrait également que les Règles mettent l'accent sur le statut des personnes handicapées dans les situations d'urgence et sur les handicaps résultant de catastrophes naturelles, ainsi que sur le rôle de la science et de la technique dans la prévention du handicap. Enfin et surtout, en ce qui concerne le recensement des différentes catégories de personnes handicapées, il faudrait accorder une attention particulière aux handicaps résultant de la contamination par des produits et substances chimiques.

4. La République islamique d'Iran se félicite de la large participation de différentes parties prenantes aux troisième et quatrième sessions du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés. Elle s'inquiète néanmoins de la lenteur des travaux et de certaines propositions controversées qui risquent de retarder la mise au point finale du texte de la convention. Il importe au plus haut point d'éviter d'avancer des idées sujettes à controverse car l'expérience de négociations semblables montre qu'elles ne mènent à rien. Parallèlement, il est primordial que cette convention donne lieu à une véritable coopération internationale en matière d'échange d'informations, de données scientifiques, de technologie et de ressources entre les pays, et par là

même, que le handicap soit envisagé dans la perspective du développement.

5. **M<sup>me</sup> Nguyen** (Australie), s'exprimant au titre du point 94 de l'ordre du jour et en tant que représentante de la jeunesse australienne, fait remarquer que dans les régions d'Australie où l'on ne tient pas compte du rôle social et culturel que peuvent jouer les jeunes dans la collectivité, le taux de délinquance juvénile et de détention est plus élevé. Par rapport à leurs aînés, les jeunes Australiens doivent aujourd'hui traiter une quantité plus importante d'informations toujours plus complexes et sont contraints de faire des choix rapidement sans toujours disposer des ressources nécessaires sur le plan émotionnel. Les problèmes rencontrés diffèrent cependant selon les groupes de population. Les taux de persévérance scolaire des jeunes aborigènes sont très faibles, les taux de détention sont plus élevés que la moyenne nationale et le chômage constitue un problème non négligeable. La plupart d'entre eux ne possède pas d'ordinateur, même si certaines organisations s'efforcent de réduire le fossé numérique en les éduquant et les connectant par le biais de communautés électroniques mises en place dans l'ensemble du pays. Les jeunes marginalisés, quelle que soit la raison de cette marginalisation, doivent faire face à une crise d'identité et de perception et c'est la raison pour laquelle la participation de la collectivité n'a jamais été aussi importante.

6. Nombreuses sont les organisations qui souhaitent voir les jeunes apporter leur participation, mais les méthodes employées sont souvent inadéquates et constituent un obstacle. Les jeunes possèdent de nombreux atouts mais il n'est pas facile de leur donner les moyens de participer. Il faut pour cela investir dans des infrastructures donnant un sens à cette participation. L'un des meilleurs moyens d'assurer la participation des jeunes est le développement culturel des collectivités et l'Australie est l'un des pays chefs de file dans ce domaine. Il convient à cet égard de mentionner la Foundation for Young Australians qui, partant du principe selon lequel les jeunes du nouveau millénaire ont la capacité et l'intelligence nécessaires pour décider ce qui leur convient le mieux, accorde à ces derniers des bourses d'études et leur permet de s'impliquer directement dans les choix à faire.

7. L'oratrice note qu'au sein même de la Troisième Commission, nombre de représentants de la jeunesse ont demandé aux délégations de faire davantage

participer les jeunes. Plusieurs dizaines d'années après, leur nombre reste inférieur à 10. Il importe donc que tous les États Membres envoient un représentant de la jeunesse à l'Assemblée générale.

8. **Le Président**, réagissant à l'appel lancé par la représentante de l'Australie, fait remarquer que l'âge moyen des 16 fonctionnaires de la Mission de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies est de 27 ans et que deux femmes font partie des effectifs. Il est donc des délégations qui s'efforcent concrètement de faire participer les jeunes.

9. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique), prenant la parole au titre du point 94 de l'ordre du jour, appelle l'attention sur l'alphabétisation, l'éducation, les personnes âgées et la famille et fait observer que ces questions sont liées. Une famille unie aide en effet ses enfants et ses membres âgés à gagner leur indépendance et à la conserver et des enfants instruits deviennent des adultes autonomes.

10. Les États-Unis appuient la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et se félicitent que M<sup>me</sup> Laura Bush ait été nommée Ambassadrice honoraire pour la Décennie. Ils veillent à ce que chaque enfant vivant sur le territoire américain reçoive une bonne éducation et, de fait, la plupart des jeunes poursuivent leurs études après le lycée et tout un chacun a accès à l'enseignement supérieur, sans distinction de sexe, de race, de religion ou d'origine ethnique. L'accès à l'enseignement supérieur continue d'être assuré par l'augmentation du nombre et de la taille des centres universitaires communautaires de premier cycle. Divers systèmes d'éducation, adaptés à chaque enfant, offrent aujourd'hui toujours plus de possibilités pour bâtir la société de demain.

11. Sur le plan international, les États-Unis œuvrent pour permettre aux enfants de grandir et d'apprendre dans un cadre sûr. Ils soutiennent de longue date le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) auquel ils ont, l'an dernier, versé 270 millions de dollars. Ils participent à deux initiatives d'envergure visant à éradiquer la polio et à promouvoir d'autres partenariats en faveur de la survie de l'enfant. Au cours des 50 dernières années, les enfants américains ont recueilli 123 millions de dollars grâce à leurs propres initiatives de collecte de fonds. Ces fonds aident l'UNICEF à mener à bien des programmes importants concernant notamment la

prévention du VIH/sida, les vaccinations et l'éducation des filles. Le partenariat entre les États-Unis et le PNUD est tout aussi solide et existe également depuis longtemps. La contribution de 190 millions de dollars versée en 2003 témoigne de l'appui solide apporté au Programme.

12. Les États-Unis poursuivent leurs efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'objectif est de collaborer aux échelons local et fédéral pour donner aux personnes âgées les moyens qui leur permettront de mener leur vie comme elles l'entendent. Le taux de pauvreté chez les personnes âgées a d'ailleurs sensiblement diminué aux États-Unis et le Gouvernement fédéral a récemment adopté un nouveau programme rendant les médicaments plus abordables pour les personnes âgées.

13. Les États-Unis se félicitent de la nomination d'un nouveau coordonnateur pour la famille au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et attendent avec le plus grand intérêt le débat de l'Assemblée générale et d'autres manifestations prévues le 6 décembre afin d'aborder cette question essentielle plus en détail.

14. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba), après s'être associé à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate que, presque 10 ans après le Sommet mondial pour le développement social, la situation dans le monde reste plus précaire et instable que jamais pour la plupart des sociétés. Il a semblé pendant un temps que les engagements pris à Copenhague seraient appliqués et que l'on en finirait avec l'extrême pauvreté qui touche actuellement 1,2 milliard de personnes mais, compte tenu des circonstances, il convient de procéder à un examen approfondi des documents adoptés en 1995 et cinq ans plus tard, à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La prochaine session de la Commission du développement social serait l'occasion idéale d'aborder cette question et de promouvoir une évaluation sérieuse et l'adoption de recommandations concernant les 10 engagements pris à Copenhague, compte tenu des nouvelles difficultés rencontrées par les pays en développement s'agissant du manque de ressources et des conditions injustes et non viables du nouvel ordre économique mondial. La répartition actuelle de la richesse dans le monde fait que 20 % de la population des pays développés consomme 86 % de la production totale, tandis que les

80 % restants vivent dans une pauvreté croissante. Quelque 800 millions de personnes souffrent de la faim, plus de 115 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et 876 millions de personnes sont analphabètes. S'il est vrai que la plupart de ces problèmes touchent principalement les pays du tiers monde, les sociétés des pays les plus riches n'échappent pas non plus aux inégalités et les poches de pauvreté n'y sont pas rares, situation tout aussi révoltante.

15. La promotion du développement social à l'échelon international passe par la pleine application des engagements pris à Copenhague et lors d'autres grandes conférences des Nations Unies. Parallèlement, il faut cesser de demander aux pays en développement de dépenser moins pour la santé, l'éducation, la culture et la protection sociale. Cuba estime que la coopération internationale est essentielle pour améliorer les conditions de vie des populations et qu'elle doit se fonder sur un grand nombre de critères, toucher directement les groupes sociaux qui en ont besoin et être adaptée aux programmes et priorités des pays bénéficiaires, dans le respect des traditions et cultures locales, conformément à l'appel lancé en 1995. La coopération ne servira à rien si les pays développés ne respectent pas leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et si la dette extérieure des pays en développement n'est pas définitivement annulée. En 2003, les pays développés ont versé plus de 68 milliards de dollars au titre de cette aide mais ont perçu 436 milliards de dollars au titre du paiement de la dette. Ces chiffres se passent de commentaires.

16. Cuba a réussi à appliquer des stratégies de développement social fondées sur les principes d'égalité et de justice sociales. Plusieurs initiatives ont été menées à bien pour améliorer la politique de développement social, dont l'application progressive a bénéficié en particulier aux enfants, aux jeunes, aux handicapés et aux personnes âgées. Ces résultats ont été atteints malgré l'embargo imposé depuis 40 ans par les États-Unis et renforcé par de nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement américain le 6 mai dernier et entrées en vigueur le 30 juin, qui s'attaquent aux systèmes cubains de santé et d'enseignement, à l'exercice du droit à l'alimentation du peuple cubain et à la promotion du développement culturel dans le pays.

17. Par ailleurs, et alors que l'on s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la

famille, d'obscures considérations électorales ont donné lieu à une nouvelle attaque dirigée contre la famille cubaine. L'administration du Président Bush, dans son obsession de nuire à la révolution cubaine, s'est arrogée le droit de redéfinir la composition de la famille cubaine en la limitant aux « grands-parents, petits-enfants, parents, frères et sœurs, époux et enfants ». Autrement dit, dorénavant, un oncle, une tante ou tout autre parent ne fait plus partie des familles cubaines résidant aux États-Unis. En vertu des nouvelles restrictions, seuls peuvent bénéficier des envois de fonds les membres de la famille désignés par l'Administration américaine et les Cubains des États-Unis qui envoient des fonds, des médicaments ou tout autre article à un oncle, une tante, un cousin ou tout autre parent ou ami, s'exposent à des poursuites pénales.

18. Dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social adopté en 1995, on affirme que « la famille est l'unité de base de la société et, en tant que telle, devrait être renforcée » et également que « dans différents systèmes culturels, politiques et sociaux, il existe diverses formes de famille ». Dans leur nouvelle attaque contre Cuba, les représentants de l'Administration américaine essaient de priver les familles cubaines de leur identité, en refusant d'y inclure des parents qui font traditionnellement partie de cette unité de base du peuple cubain. Malgré toutes les agressions, le résultat des programmes de protection sociale est éloquent. L'ensemble de la population cubaine a accès aux services de santé, le taux de mortalité infantile a été ramené à 6 pour 1 000 naissances vivantes, tous les enfants sont vaccinés contre une douzaine de maladies évitables, plus de 95 % du territoire est raccordé au réseau électrique et 80 % de la population rurale a accès à l'eau potable.

19. Dans le cadre du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, il importe de réaffirmer que le seul moyen de parvenir à un développement juste et équitable pour tous consiste à modifier l'ordre international dans lequel une minorité détient la plus grande partie des richesses, tandis que la plupart des habitants de la planète luttent chaque jour contre la pauvreté, la famine, la maladie, l'analphabétisme et l'exclusion sociale.

20. **M. Gzllal** (Jamahiriya arabe libyenne), après s'être associé à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que si la

situation en matière de développement social est à certains égards fort prometteuse, il reste encore beaucoup à faire. Il convient de redoubler d'efforts au niveau international car certaines des recommandations faites n'ont pas été suivies, s'agissant notamment de l'élimination de la pauvreté, des maladies et de l'occupation étrangère, de l'impact négatif de la mondialisation et des transferts de technologie. La volonté politique qui permettrait d'améliorer les conditions de vie fait défaut, tout comme le financement accordé à des conditions de faveur. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une situation économique précaire peut contribuer à déstabiliser certains pays et à marginaliser des sociétés entières.

21. La Jamahiriya arabe libyenne se félicite que l'ONU accorde une attention toute particulière à l'Afrique, mais il importe que la communauté internationale aide ce continent en payant des prix corrects pour ses matières premières et en lui permettant de lutter contre des fléaux tels que la tuberculose et le paludisme, d'améliorer le niveau d'éducation des populations et de lutter contre les monopoles extérieurs, s'acquiesce des engagements pris et fasse en sorte que la mondialisation soit plus équitable et que les pays en développement soient intégrés dans l'économie mondiale.

22. Il convient par ailleurs de s'engager sur la voie du dialogue et de mettre fin aux conflits ethniques, et de tirer pleinement parti des techniques de l'information et des communications, la diffusion du savoir étant un élément essentiel du développement durable.

23. La Jamahiriya arabe libyenne accorde un rang de priorité élevé à la mise en valeur des ressources humaines et toute son attention aux handicapés, aux jeunes et aux personnes âgées en pleine conformité avec la culture islamique.

24. **M. Osmane** (Algérie), prenant la parole au titre des points 93 et 94 de l'ordre du jour, indique que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne que les principes consacrés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social sont plus pertinents que jamais et qu'il est fondamental, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), de mieux comprendre et gérer l'impact social de la

mondialisation, d'orienter les politiques macroéconomiques nationales et internationales vers la réalisation d'objectifs à caractère social, et d'accroître la capacité des gouvernements à mettre en œuvre leurs propres politiques sociales. À cet égard, l'Algérie souscrit aux recommandations formulées par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qu'elle applique déjà en partie. C'est que l'Algérie s'est dotée d'un système de développement social intégré fondé sur la bonne gouvernance et les principes de justice sociale et de solidarité nationale, dans l'objectif de combattre simultanément le chômage et la pauvreté. Entre autres mesures, une cellule intersectorielle de réflexion sur la stratégie nationale de l'emploi et un observatoire de la protection et de la promotion de l'emploi ont été créés. La loi de finances pour 2005 prévoit notamment la création d'un fonds de soutien à l'investissement pour l'emploi et l'extension des avantages offerts pour la création de microentreprises aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans. Par ailleurs, 25 % du budget de fonctionnement sont consacrés à l'enseignement et à la formation et plus de 20 % à la solidarité nationale, au financement des pensions et des retraites et à la jeunesse et aux sports. Enfin, le budget d'équipement a enregistré une hausse de 15 %, ce qui traduit bien la volonté du Gouvernement de voir le pays rattraper ses retards de développement et de soutenir la croissance économique, porteuse de richesse et de bien-être social.

25. Après avoir rappelé l'importance du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le représentant de l'Algérie souligne que les pays en développement manquent souvent de moyens pour mettre en œuvre les politiques sociales et qu'il est donc fondamental que la communauté internationale les aide à respecter leurs engagements. Le développement social est en effet placé sous le signe de l'interdépendance et cette question méritera d'être étudiée de manière approfondie à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social et lors de l'examen des progrès enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

26. **M<sup>me</sup> Tejima** (Japon) souligne que le Gouvernement de son pays est convaincu qu'il convient de placer l'être humain au cœur des politiques publiques et des stratégies de développement, comme préconisé lors du Sommet mondial pour le développement social, ce qui contribuerait également à

la paix et à la sécurité internationales. Il reste toutefois beaucoup à accomplir et il est essentiel d'examiner de manière approfondie les progrès encore à faire lors de l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial, en février 2005.

27. Le Gouvernement japonais, pour sa part, a pris plusieurs initiatives en faveur des personnes âgées, conformément aux priorités définies dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Ainsi, des efforts sont déployés pour promouvoir la mise en place d'un système d'emploi continu jusqu'à l'âge de 65 ans et de nouvelles subventions sont accordées aux entreprises qui proposent des cours de gymnastique à leurs employés en vue de freiner les effets du vieillissement et de permettre aux personnes âgées de demeurer indépendantes aussi longtemps que possible, des crédits sont octroyés aux maisons de retraite pour que leur personnel soit convenablement formé et des mesures ont été prises pour assurer la sécurité des piétons d'un certain âge. L'espérance de vie des Japonais et des Japonaises est la plus élevée au monde et il est donc fondamental d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de réformer les systèmes de retraite et de santé pour faire face aux besoins. À cet égard, le Japon attend avec impatience la publication de l'étude réalisée par l'International Longevity Centre sur la question, en 2005.

28. En ce qui concerne les handicapés, le Japon participe activement aux négociations du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. À l'échelle nationale, la loi organique relative aux personnes handicapées a été modifiée et comporte désormais un article interdisant la discrimination à l'égard des handicapés et encourageant leur participation accrue aux processus de prise de décisions. Le Gouvernement japonais coopère par ailleurs avec les organisations non gouvernementales nationales, qui sont très actives.

29. Pour ce qui est de la lutte contre l'analphabétisme, la Fédération nationale des associations de l'UNESCO au Japon a lancé en 1989 un programme de coopération internationale sans précédent en faveur des enfants non scolarisés et des adultes analphabètes dans les pays en développement, dont ont bénéficié 715 000 personnes et dont le coût s'est élevé à environ 12 millions de dollars. Le Gouvernement japonais est conscient que les objectifs

fixés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous, sont loin d'être atteints et il entend poursuivre sa collaboration avec la communauté internationale sur cette question d'une extrême importance.

30. **M<sup>me</sup> Kang** (République de Corée) rappelle que, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), de nombreux efforts s'imposent encore en ce qui concerne les trois questions centrales examinées lors du Sommet, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et de l'emploi productif et la promotion de l'intégration sociale. La République de Corée se félicite à cet égard des efforts déployés par la Commission du développement social et elle espère qu'à l'occasion de sa quarante-troisième session, les gouvernements réaffirmeront leur volonté d'atteindre les objectifs fixés. S'il n'existe pas de panacée en la matière, il convient toutefois, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport, de favoriser des marchés dynamiques, ouverts et libres, tout en reconnaissant la nécessité d'une intervention publique afin de prévenir ou corriger les dysfonctionnements et de ne pas oublier que les dépenses consenties pour les programmes sociaux sont en fait des dépenses productives pour l'économie et pour la société. La République de Corée se félicite à cet égard des efforts déployés par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

31. En ce qui concerne le problème de l'analphabétisme, qui entrave gravement le développement social, la République de Corée parraine depuis 1989 le Prix d'alphabétisation Roi Sejong, soutient les initiatives lancées par l'UNESCO, appuie les recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa note sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/59/267) et encourage l'adoption d'une approche plus intégrée en ce qui concerne l'éducation et l'alphabétisation.

32. Elle entend par ailleurs étudier avec attention la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur les préparatifs de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/59/176) en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de coordination chargé

d'examiner les lois qui touchent les familles et d'en proposer de nouvelles.

33. La République de Corée approuve également la position adoptée par le Secrétaire général dans son rapport sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/59/164) en ce qui concerne la nécessité d'un renforcement accru des capacités afin de promouvoir et de faciliter l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et se félicite des efforts déployés en ce sens par divers organismes des Nations Unies. À cet égard, la division du Ministère de la santé et de la protection sociale chargée des personnes âgées a été restructurée pour mieux appliquer le Plan d'action de Madrid. Un comité présidentiel sur le vieillissement et la société future a été créé en 2004 et le Gouvernement élabore actuellement une loi organique relative au vieillissement de la société. Profondément attachée aux principes du développement social et aux objectifs du Millénaire pour le développement, la République de Corée s'efforce d'assurer l'égalité de tous les citoyens et de protéger les personnes âgées.

34. **M<sup>me</sup> Abdulaziz** (Malaisie), Vice-Présidente, prend la présidence.

35. **M. Jenie** (Indonésie), prenant la parole au titre des points 93 et 94 de l'ordre du jour, s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il déplore l'existence d'un fossé entre les déclarations d'intention et les mesures prises pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement social et estime que ces disparités sont principalement imputables à trois causes, à savoir : l'impact social de la mondialisation, les politiques macroéconomiques et les objectifs de développement social et la capacité des gouvernements à entreprendre des politiques sociales, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120). Par ailleurs, d'après le Secrétaire général, la Commission du développement social ne contribue pas autant qu'elle pourrait le faire à améliorer la compréhension et la gestion du développement social dans le cadre de la mondialisation, ce qui a pour effet de marginaliser encore davantage les pays en développement qui doivent pouvoir participer pleinement à la mondialisation pour en tirer les fruits. Il est indéniable qu'avec la mondialisation de l'économie et dans le

contexte actuel, marqué par l'interdépendance, les pouvoirs publics des pays en développement ont perdu en partie leur autonomie en matière de prise de décisions et sont moins à même de mettre en œuvre des politiques sociales, ce qui est pourtant une de leurs premières responsabilités. À cet égard, des initiatives de partenariat comme celles prises dans le cadre de l'application d'Action 21 peuvent s'avérer fructueuses et favoriser le développement social.

36. L'Indonésie a, pour sa part, déployé des efforts en matière de développement social à plusieurs niveaux. Le Parlement indonésien vient d'adopter la loi relative au système de sécurité sociale, qui offre une protection contre les risques sociaux à tous les Indonésiens et garantit la satisfaction de leurs besoins élémentaires.

37. Le Gouvernement indonésien est par ailleurs conscient de l'importance des jeunes pour le développement du pays et il a donc organisé récemment un atelier régional sur les jeunes et la pauvreté en Asie du Sud-Est, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. À l'échelle nationale, un Réseau pour l'emploi des jeunes Indonésiens a été inauguré au mois d'août 2004 à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse.

38. En ce qui concerne la question du vieillissement, le Gouvernement indonésien entend pleinement appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique. Un certain nombre de mesures ont été prises en faveur des personnes âgées, notamment la loi 13/1998 relative à la protection sociale des personnes âgées, et une commission sur le vieillissement chargée de coordonner l'application des politiques et programmes nationaux et de proposer des recommandations au Président a été créée.

39. Le Gouvernement indonésien attache une grande importance à la famille en tant que cellule de base de la société et soutient donc divers programmes d'autonomisation des familles qui mettent l'accent sur certains points prioritaires comme la satisfaction des besoins de base ou l'accès à l'information et aux ressources économiques.

40. **M. Nikiforov** (Fédération de Russie) souligne que la quarante-troisième session de la Commission du développement social et la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005 seront l'occasion de

faire le point sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement social et des objectifs du Millénaire pour le développement et de relancer le programme de développement social. Les écarts de développement entre les pays alimentent les conflits armés et font le lit du terrorisme et il est donc fondamental de se préparer à relever les nouveaux défis de la mondialisation pour surmonter leurs conséquences négatives, notamment en faisant fond sur les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La réunion de haut niveau qui s'est tenue le 20 septembre 2004 a donné un nouvel élan à la lutte contre la faim et la pauvreté, même si les modalités des contributions des différents États sont encore à déterminer.

41. La Fédération de Russie a enregistré quant à elle des progrès notables sur le plan économique et social : le produit intérieur brut connaît une croissance soutenue, le revenu des familles augmente plus vite que l'inflation, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué d'un tiers par rapport à il y a quatre ans et une loi fédérale réformant en profondeur le système de protection sociale a été adoptée en 2004. La Fédération de Russie entend par ailleurs introduire à l'avenir des mécanismes de marché dans le domaine de l'éducation, du logement et de la santé.

42. En ce qui concerne le problème des handicapés, le Gouvernement russe soutient le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées dans sa tâche cruciale et souligne qu'il ne faut pas lui demander d'accélérer ses travaux si cela doit se faire au détriment de la qualité du projet de convention. La Fédération de Russie devrait se doter à la fin de 2004 d'une instance nationale chargée d'aligner le droit interne sur les dispositions de cette convention.

43. Faisant référence aux événements tragiques qui se sont produits récemment, le représentant de la Fédération de Russie souligne que les tentatives des terroristes pour ralentir l'avancée du pays sont vouées à l'échec.

44. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne que la réalisation des objectifs de développement



convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lors du Sommet mondial pour le développement social, exige l'établissement d'un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement et des efforts à tous les niveaux du processus de prise de décisions. S'agissant des objectifs définis dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il déclare qu'il est temps d'agir et d'accorder davantage d'attention et de ressources à leur réalisation.

45. Le Bangladesh, qui accorde la plus haute importance aux questions relatives au développement social, joue un rôle actif à la Commission du développement social et a montré sa détermination lorsqu'il en a assuré la présidence à sa quarante et unième session, en 2003.

46. S'il appartient avant tout aux gouvernements d'assurer le développement social national, l'action qu'ils mènent dans ce sens ne peut aboutir sans la coopération de la communauté internationale et la participation de la société civile et des divers partenaires.

47. Convaincu que le pluralisme, la démocratie, la bonne gouvernance, le respect de la légalité et des droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables au développement social, le Bangladesh entreprend actuellement une transformation de sa société en adhérant à ces principes. En 2004, la Banque mondiale a reconnu les progrès constants accomplis par le Bangladesh sur les plans social et économique. Ainsi, le Bangladesh a les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire les plus élevés du monde en développement, notamment parmi les enfants pauvres.

48. Le Gouvernement bangladais a beaucoup investi dans le secteur de l'éducation. L'enseignement primaire est désormais obligatoire, l'école est gratuite pour les filles jusqu'à la terminale et les étudiants reçoivent des allocations et des bourses, autant de mesures qui ont favorisé l'alphabétisation. Des idées novatrices, formulées au niveau national, notamment dans le domaine de l'enseignement extrascolaire, ont également contribué à l'alphabétisation de la population, toutes générations confondues.

49. Le Bangladesh, qui considère que la famille joue un rôle crucial en matière sociale, a célébré le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, manifestation dont il espère qu'elle contribuera à

appuyer, promouvoir et renforcer la famille aux niveaux national et international.

50. En ce qui concerne les jeunes, le Bangladesh centre son action sur l'éducation, la formation, la participation, la sensibilisation, l'emploi et le développement. Il a ainsi lancé en 1978 un plan d'action pour l'emploi des jeunes qui a abouti à la création d'un Ministère de la jeunesse. Il a en outre approuvé en 2003 une politique nationale en faveur des jeunes et appuie tous les programmes de l'ONU concernant les jeunes.

51. Les personnes âgées vivant dans des pays en développement se heurtant à de graves difficultés, il faut s'employer sans tarder à assurer leur bien-être et leur pleine participation à la vie de la société, conformément aux engagements pris à Madrid. Pour sa part, le Gouvernement bangladais a créé un programme d'allocations pour les personnes âgées. Il existe également des programmes axés sur la sécurité et la protection sociales (pensions de vieillesse, indemnités pour veuvage, allocations pour femmes âgées en difficulté et délaissées, foyers pour personnes âgées abandonnées, démunies et handicapées, par exemple). Une place importante a été accordée aux questions liées au vieillissement dans le cinquième plan quinquennal du pays.

52. Le Bangladesh se félicite de l'action menée par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées et attend avec le plus grand intérêt les résultats de ses travaux. Il a adopté une politique nationale en faveur des handicapés et le Gouvernement bangladais travaille en étroite coopération avec les organisations de la société civile pour assurer aux handicapés l'enseignement, la formation, les débouchés économiques et les moyens de réadaptation nécessaires. Une loi sur la protection des handicapés a été promulguée en 2001 et une fondation spéciale pour la protection sociale des handicapés a également été créée.

53. Il est indispensable, pour respecter les engagements pris lors des grandes conférences, d'assurer le suivi coordonné et intégré de l'application des textes qui en sont issus. Il faut que les pays, réunis au sein du système des Nations Unies, placent le développement au premier rang des préoccupations, centrent ce développement sur l'individu et

coordonnent les efforts déployés par les pays développés et les pays en développement.

54. **M. Mahtab** (Inde), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Qatar, note que si l'on en croit le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), le Conseil économique et social n'a pas donné la suite voulue aux travaux de la Commission du développement social qui ne peuvent être utiles que s'ils sont reconnus et pris en compte par les gouvernements.

55. Il s'inquiète également de constater que les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des principaux objectifs du Sommet ont été inégaux du fait notamment du manque de capacités nationales dans les pays en développement. Il convient donc que la communauté internationale intensifie sa coopération et que la Division des politiques sociales et du développement social procède à une évaluation analytique de la question. Il faut également réformer les institutions financières internationales dont certaines politiques s'avèrent néfastes et faire avancer les négociations menées au sein de l'OMC sur les produits de base et renforcer les fonctions de contrôle du Conseil économique et social.

56. S'agissant des aspects sociaux de la mondialisation mentionnés dans le rapport, l'orateur s'étonne de n'y trouver aucune référence aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il estime qu'il serait bon que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social les examinent.

57. La stratégie adoptée par l'Inde au cours des 20 dernières années dans le domaine social s'est avérée payante, comme le montrent les indicateurs relatifs à l'atténuation de la pauvreté et à la croissance démographique, à l'éducation et à la santé. Il convient encore toutefois de redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de vie de la population, de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé et de faire davantage participer les ONG locales à la mise en œuvre des programmes sociaux.

58. Dans le domaine de l'éducation, l'Inde a fait des progrès certains : le taux d'alphabétisation est passé de 18 % en 1951 à 65 % en 2001 et l'inscription dans

l'enseignement primaire est désormais un droit fondamental. Il lui reste toutefois beaucoup à faire et le Gouvernement se propose d'augmenter les dépenses publiques, aussi bien au niveau fédéral qu'à celui des États, et de créer une commission nationale de l'éducation chargée de répartir les ressources et de suivre les programmes. Il envisage également d'accroître le montant des dépenses consacrées à la santé au cours des années à venir, notamment pour ce qui est des soins de santé primaires et d'un système national de soins destinés aux familles pauvres.

59. Le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/59/267) est alarmant si l'on considère que près d'un milliard d'habitants de la planète sont illettrés. Il convient d'agir pour remédier au problème.

60. S'agissant des personnes âgées, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a permis d'appeler l'attention de la communauté internationale sur une question trop longtemps ignorée. Le rapport du Secrétaire général (A/59/164) examine de façon détaillée les mesures prises et à prendre pour tenir dûment compte du vieillissement de la population. Les organismes des Nations Unies et la société civile, notamment les ONG, ont un rôle essentiel à jouer pour aider les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en la matière.

61. L'année 2005 marquera le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Il importera d'évaluer les résultats obtenus et de ne pas oublier que l'être humain est l'élément central du développement.

62. **M<sup>me</sup> Ahmed** (Soudan) s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle dit que le développement social est la responsabilité des gouvernements et nécessite un plus grand engagement tant au niveau national qu'au niveau international. Faisant référence au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), elle rappelle que l'aide publique au développement accordée aux pays en développement et aux pays les moins avancés est essentielle à la réalisation de l'objectif visant à éliminer la pauvreté et au règlement du problème de la dette extérieure. Elle appelle l'attention sur l'examen

décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, auquel procédera la Commission du développement social lors de sa prochaine session.

63. Le Soudan est convaincu que la pauvreté et l'inégalité entre les États et au sein des États ne pourront être éliminées si l'on n'améliore pas les infrastructures actuelles, notamment en Afrique, et demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour renforcer ces structures et créer un environnement propice au développement de toutes les économies. Le développement étant un droit de l'homme intrinsèque, aucune sanction économique ne doit être imposée unilatéralement et le droit à l'alimentation et aux médicaments doit être garanti. L'occupation étrangère demeure un obstacle important au développement social et économique. Il faut y mettre fin et permettre ainsi aux pays concernés d'exercer leur souveraineté sur leur territoire. Par ailleurs, il est indispensable d'assurer une coopération internationale efficace afin de lutter contre les maladies endémiques, notamment le paludisme, et contre le VIH/sida.

64. La représentante du Soudan rappelle que, le 7 octobre 2004, débutera le dernier cycle de négociation en vue de la signature d'un accord de paix dans son pays. Le Soudan espère que cet accord de paix aura un effet positif sur le développement social du pays et sur la réduction de la pauvreté.

65. L'oratrice dit que, dans son pays, les personnes âgées reçoivent une attention particulière et elle se félicite des recommandations visant à renforcer la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002. Des efforts sont également déployés pour faire des personnes handicapées des membres actifs de la société soudanaise, et un conseil national a été créé à cette fin. Le Gouvernement soudanais a également créé un comité plénier, chargé de donner suite à l'action menée par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

66. De même, un comité national a été créé pour coordonner les activités relatives à la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et un programme d'action national a été élaboré à l'occasion de cet anniversaire. Le Gouvernement

soudanais a également accordé une attention particulière aux programmes visant à aider les familles à s'acquitter de leur mission sociale et à renforcer leur position en tant que moteur du développement et l'une des institutions irremplaçables de la société.

67. Le Soudan accueille avec satisfaction les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/59/176) et appelle l'attention sur la tenue de la première Conférence gouvernementale sur la famille, à Doha, en novembre 2004, qui devrait consolider l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser ses programmes consacrés à la famille.

68. **M. Heikura** (Finlande), prenant la parole au titre du point 94 a) de l'ordre du jour, et en tant que représentant de la jeunesse de son pays, souligne que, d'ici une dizaine d'années, plus d'un milliard des enfants et des jeunes d'aujourd'hui auront rejoint la population active. Cette génération a un meilleur niveau d'éducation que toutes les précédentes et pourrait apporter une contribution extraordinaire au développement économique et social. Néanmoins, dans une large mesure, notamment dans les pays en développement, seuls des emplois sous-payés et précaires, offrant peu de perspectives de carrière, sont proposés aux jeunes générations. Les investissements réalisés par les gouvernements dans l'éducation et la formation risquent donc d'être vains si les jeunes ne peuvent accéder à des emplois les amenant à payer des impôts et à participer au financement des services publics. En outre, les jeunes qui sont exclus de la société, frustrés et incapables de se prendre en charge, risquent davantage de se tourner vers des activités illicites et criminelles et sont des proies plus faciles pour les groupes armés à la recherche de recrues.

69. Les activités du Réseau pour l'emploi des jeunes, créé par le Secrétaire général, ont été renforcées par deux résolutions de l'Assemblée générale encourageant les pays à élaborer des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes avec la participation de ces derniers. Dix pays, l'Azerbaïdjan, le Brésil, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, le Mali, la Namibie, le Rwanda, le Sénégal et Sri Lanka, se sont portés volontaires pour être les chefs de file de ce processus et élaborer des plans d'action nationaux pouvant servir de modèle aux autres pays.

70. Le Réseau pour l'emploi des jeunes veille à ce que les jeunes participent activement à ces plans. En

Azerbaïdjan, un groupe d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile a créé, sous les auspices de l'Assemblée nationale des organisations pour la jeunesse, une coalition nationale en faveur de l'emploi des jeunes, qui travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement et avec l'Organisation internationale du Travail en vue d'élaborer le plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes. En Namibie, le Ministère de l'enseignement supérieur a demandé au Conseil national de la jeunesse d'aider le Gouvernement à former une équipe rassemblant diverses parties prenantes, chargée de mettre au point le plan d'action national. En sa qualité de représentant de la jeunesse de son pays, l'orateur appuie ce type d'activités et espère que tous les États Membres tireront les enseignements des résultats obtenus par le Réseau et s'inspireront de l'exemple des 10 pays chefs de file.

71. Au lieu de considérer les jeunes comme un groupe pour lequel il faut chercher des emplois, il faudrait les reconnaître en tant que partenaires de développement. Les jeunes souhaitent participer aux politiques nationales en faveur de l'emploi, tout comme ils veulent participer aux activités importantes que mène l'Organisation des Nations Unies.

72. En dépit de l'appel lancé aux gouvernements par l'Assemblée dans sa résolution 36/17, adoptée en 1981, et réitéré dans d'autres résolutions en 1996, 2001 et 2003, environ 180 États Membres n'ont toujours pas inclus de représentants de la jeunesse dans leur délégation auprès de l'Assemblée générale. L'orateur déplore que les représentants des jeunes auprès de l'Assemblée générale reflètent si peu la diversité culturelle du monde. Il est indispensable de renforcer la contribution des jeunes des pays en développement et des pays en transition.

73. En conclusion, le représentant de la Finlande rappelle que 2005 sera une année importante pour la participation des jeunes aux travaux des organismes des Nations Unies, sachant que l'Assemblée générale procédera, en séance plénière, à l'évaluation du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Il prie donc instamment les États Membres de redoubler d'efforts en vue d'inclure des représentants de la jeunesse dans leur délégation auprès de l'Assemblée générale.

74. **M. Alday** (Mexique), prenant la parole au titre des points 94 et 95 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite, la veille, par le Groupe de Rio. Le Mexique appuie les réformes entreprises en vue de renforcer l'Organisation dans tous les domaines, en particulier les domaines économique et social, afin de favoriser le développement et la coopération internationale et de lutter contre la pauvreté.

75. Conscient de l'importance de la famille dans la vie de la société, le Mexique appuie les débats visant à accorder une place plus grande place à la famille au sein de l'Organisation, qui devrait encourager et aider les États à recueillir des données sur la situation de la famille dans leur pays, afin de déterminer de quelle manière tenir compte des questions relatives à la famille lors de l'élaboration et de l'exécution des politiques internationales en faveur du développement.

76. En ce qui concerne les handicapés, le Mexique se félicite des progrès marqués dans les négociations relatives à l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, qui est désormais une des priorités de l'action internationale en faveur du développement social et des droits de l'homme et a suscité, à l'échelle mondiale, une mobilisation sans précédent en faveur des droits et de l'égalité de chances des handicapés. Le Mexique considère donc qu'il faut redoubler d'efforts pour mener à bien dans les meilleurs délais l'élaboration de cet instrument, que les handicapés exigent depuis de nombreuses années.

77. La délégation mexicaine accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/59/164) et fait sien l'idée qu'il est indispensable de tenir compte des questions relatives au vieillissement dans les cadres nationaux de développement et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Mexique encourage le plein développement humain des personnes âgées en promouvant le vieillissement actif sans aucune discrimination, par l'intermédiaire d'instruments et de mécanismes assurant leur bien-être et la reconnaissance de leur capacités. Il a ainsi pris diverses mesures en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans s'inspirant des principes énoncés dans la stratégie régionale de mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid

sur le vieillissement ayant trait aux personnes âgées et au développement, à la promotion de leur santé et de leur bien-être et à la création d'un environnement favorable. Par l'intermédiaire de son Institut national pour les personnes âgées, le Gouvernement mexicain coordonne l'action des différentes institutions s'occupant des personnes âgées tout en favorisant la participation de la société civile et des personnes âgées de plus de 60 ans elles-mêmes.

78. **M. Gansukh** (Mongolie) note que tous les objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement social n'ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, et qu'il convient de redoubler d'efforts pour s'acquitter des engagements pris à Copenhague.

79. La Mongolie se félicite du rapport établi récemment par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et estime qu'il convient d'accorder un rang de priorité élevé aux recommandations qui y figurent. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), une attention particulière doit en effet être accordée au « principe d'une approche centrée sur l'homme et à sa concrétisation dans les politiques publiques et les stratégies de développement ».

80. Le Gouvernement mongol demeure décidé à atteindre les objectifs définis en matière de développement social, mais les défis à relever sont nombreux et la pauvreté est endémique dans le pays.

81. Bien que le développement social soit avant tout l'affaire des gouvernements, la participation de toutes les parties prenantes au niveau national est essentielle, de même que l'appui et la coopération de la communauté internationale. La délégation mongole se félicite à cet égard de l'adoption à New York, le 20 septembre 2004, de la Déclaration sur la lutte contre la faim et la pauvreté.

82. La Mongolie est convaincue que l'éducation, et plus particulièrement l'alphabétisation, ne sont pas seulement un droit fondamental, mais une condition essentielle du développement social. Les gouvernements doivent consacrer les ressources budgétaires nécessaires à l'éducation pour qu'elle joue son rôle dans le développement et l'élimination de la pauvreté. Aujourd'hui, dans le monde, plus de

800 millions d'adultes sont analphabètes et 104 millions d'enfants d'âge scolaire n'ont pas accès à l'éducation. L'importance de l'éducation ne peut en aucun cas être sous-estimée.

83. Comme l'a souligné le Directeur général de l'UNESCO, la communauté internationale ne pourra s'acquitter de ses engagements en la matière si les tendances actuelles se poursuivent. Il convient d'agir. La Mongolie, pour sa part, n'est pas restée inactive et a mené toute une série d'activités de sensibilisation du public. Elle se félicite des efforts déployés par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et demande instamment aux États Membres et aux organisations internationales de faire de ce point une priorité. Elle présentera un projet de résolution sur la question.

84. **M<sup>me</sup> Fleming** (Banque mondiale), prenant la parole au titre des points 93 et 94 de l'ordre du jour, fait observer que si l'on ne donne pas aux populations la possibilité de se prendre en main, si l'on ne s'acquitte pas des engagements pris pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, si l'on n'aborde pas les aspects sociaux du développement, le monde continuera de devoir faire face à une situation se caractérisant par le déséquilibre et les iniquités.

85. Comme l'a reconnu la Banque mondiale, le développement est axé sur l'être humain. Un développement qui n'est pas viable sur le plan social ne peut l'être sur le plan économique ou sur celui de l'environnement. Aujourd'hui, les éléments clés du développement social figurant dans la Déclaration de Copenhague font partie intégrante de la stratégie adoptée par la Banque pour aider les pays à se développer et à éliminer la pauvreté. La Banque a récemment lancé un programme pour le progrès social qui se fonde sur trois principes fondamentaux : l'inclusion, la cohésion et la transparence. La stratégie de développement social qui devrait voir le jour à la fin de 2004 incorporera des outils de développement social dans l'ensemble des activités de la Banque. Elle portera principalement sur quatre thèmes : l'analyse sociale; le développement communautaire et le capital social; la participation de la société civile; et les conflits et le développement.

86. La Banque a pris acte des conclusions de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation et continuera d'œuvrer avec ses partenaires à leur mise en œuvre. Elle est résolue à

comblent le fossé entre engagements et réalisations et ce, en faisant de l'inclusion un élément essentiel. Elle accorde toute son attention au rôle important joué par les femmes et les jeunes dans le développement et aux besoins spécifiques des communautés autochtones et des handicapés et met en place des programmes appropriés.

87. L'époque se caractérise par les déséquilibres et l'instabilité, une richesse et une pauvreté sans précédent, une technologie fort complexe et la mondialisation. La communauté internationale dispose toutefois des moyens de remédier à ces déséquilibres.

*La séance est levée à 12 h 15.*